

Je suis d'accord avec le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), qui a déjà dit qu'il faudrait absolument remanier de fond en comble toute la structure de nos sociétés et le système d'échange des valeurs. Si nous les réformions, la Corporation de développement du Canada aurait sa raison d'être. J'espère que ce sera une réussite. Je le répète, nous devons vérifier nos hypothèses. On a toujours présumé que les Canadiens n'investissent pas dans les actions canadiennes parce qu'ils n'ont pas d'économies. C'est faux. Les Canadiens comptent parmi ceux qui achètent le plus d'assurance sur la vie dans le monde.

Une voix: Et les compagnies d'assurance-vie achètent les actions.

• (9.00 p.m.)

M. Otto: Il peut se faire que la compagnie d'assurance-vie achète les actions, mais ce sont les Canadiens qui contractent des polices d'assurance sur la vie. Quand il leur arrive d'acheter des actions, ce sont des petites valeurs qu'ils pourront vendre quelques jours plus tard avec un bénéfice. Si on leur conseille d'acheter deux ou trois actions de salami, ils les achètent en espérant pouvoir les vendre le lendemain et réaliser un gain.

M. Bell: Le salami serait-il à la hausse?

M. Otto: Prenons le cas de la société Ford du Canada qui, en 1955, appartenait en majorité à des Canadiens. Ford avait un gros avantage. La société Ford International appartenait à la Ford du Canada et, Henry Ford s'était assuré que la société mère des États-Unis ne pouvait en aucun cas détenir une participation de la filiale internationale; tout jouait donc en faveur des Canadiens. Les titres se négociaient aux alentours de \$50 pièce. En 1956, la Ford du Canada enregistrait des bénéfices tandis que la maison mère américaine travaillait à perte; les Américains offrirent donc à tous les porteurs canadiens de leur racheter leurs titres à raison de \$75 l'action. Tous les détenteurs canadiens vendirent leurs parts et y gagnèrent \$25. Mais tout l'or du monde ne leur permettrait pas de les racheter aujourd'hui.

Ce n'est pas l'épargne qui fait l'investissement. Ce sont les dividendes. Ce sont les dividendes que vous réinvestissez et non pas l'argent que vous avez épargné sou à sou. La masse du capital américain fut créée à l'origine dans la chasse à la baleine, le pétrole, la traite des noirs et le commerce des épices. Ce n'était que le début. Chaque fois qu'un actionnaire touche un dividende, il s'en sert pour acheter de nouvelles actions; mais il ne touche pas à son épargne. Voilà le vrai problème. Si

nous voulons que les Canadiens investissent dans des sociétés canadiennes, il faut leur extirper de l'esprit leurs craintes—par ailleurs fort justifiées—de se faire avoir.

Le rôle de la CDC sera de garantir à l'investisseur canadien que s'il place \$1,000 dans certains titres approuvés, la CDC assurera ces valeurs afin qu'il n'y perde pas d'argent. C'est une pratique courante dans le monde des affaires mais elle ne porte d'habitude que sur des sommes considérables. L'investisseur qui verra le sceau du gouvernement du Canada sur un titre pourra l'acheter sans crainte et il prendra petit à petit l'habitude d'acheter des actions. Voilà le rôle de la CDC.

Monsieur l'Orateur, j'ai promis d'être bref. Je crois avoir fait ressortir mon point de vue. Le bill est excellent, mais tout dépend de la suite qu'on lui donnera et de ceux qui l'appliqueront. Si l'application en est opportune et que le ministre tienne compte du milieu et de l'ambiance dont il s'agira dans chaque cas, on atteindra peut-être le résultat voulu, mais s'il croit que le moment est propice et qu'il peut compter sur la bourse et le marché dans leur état actuel, j'ai bien peur que lui et nous soyons tous bien déçus.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, vu la tempête, on a songé, semble-t-il, du moins de ce côté-ci de la Chambre, à déclarer qu'il est 10 heures et à lever la séance une heure plus tôt. Cela nous permettrait d'être prêts pour la prière avant le déjeuner, demain matin. En outre, quelques-uns d'entre nous constateront peut-être, s'ils arrivent assez tôt à la maison, que leur femme n'aura pas déblayé entièrement la sortie. De toute façon, ce serait au moins un geste élégant pour les membres de notre personnel qui sont, à ma connaissance, les seuls fonctionnaires d'Ottawa qui n'aient pas eu congé aujourd'hui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Tout le monde semble d'accord et nous le sommes également.

M. Francis: Je suppose que cela englobe le spectacle des couche-tard et que nous allons lever la séance dès maintenant.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Sauf erreur, la Chambre consent à l'unanimité à s'ajourner jusqu'à demain, à 2 heures de l'après-midi.

Des voix: D'accord.

(Du consentement unanime, la séance est levée d'office à 9 heures.)